

Un Comité des relations externes du SPUL

Depuis le 31 mai 2005, le SPUL ne fait plus partie de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU). Cette décision de se désaffilier a été prise par les membres du SPUL en novembre 2004 selon les règles en vigueur à la FQPPU. À cette occasion, les membres du SPUL ont reconnu l'importance de développer leur réseau de solidarité syndicale en regard d'un certain nombre d'enjeux, de causes voire d'implications essentielles dans la défense des intérêts des professeurs et professeurs d'université.

Les principaux enjeux dont l'envergure nécessite des actions concertées de l'ensemble des professeurs et professeurs d'université du Québec et qui méritent une attention partagée au-delà des perspectives propres à chaque établissement sont :

- La productivité et le rendement des professeurs et professeurs d'université mesurés, avec une accentuation de plus en plus marquée, à l'aune de la logique de « l'économie du savoir ».
- L'adoption par les associations de professeurs et professeurs d'université de positions claires et cohérentes face aux revendications étudiantes en matière d'accès aux études supérieures et de qualité de la formation offerte par les universités.
- Les orientations nationales à privilégier en matière d'enseignement et de recherche universitaires.
- Les prises de position communes des syndicats et associations de professeurs et professeurs lors des consultations sur les priorités des plans de développement institutionnels.
- Les réglementations institutionnelles sur la propriété intellectuelle et leurs variantes.
- Les augmentations des échelles de traitement et leur condition de dépendance par rapport aux ententes problématiques à survenir entre le gouvernement et les employés et employées de la fonction publique.
- L'administration de la recherche universitaire ainsi que les politiques de retenue de frais indirects par l'administration des établissements.

- La solidarité entre professeurs et professeurs d'université dans un contexte accentué de concurrence entre établissements.

Voilà autant de points qui militaient en faveur de la constitution, au sein du SPUL, d'un Comité des relations externes.

Lors de la séance du 14 octobre 2005, le Conseil syndical du SPUL a adopté, par résolutions, la création, le mandat et la composition du Comité sur les relations externes du SPUL :

Création du comité

Attendu que l'un des buts officiels du SPUL consiste à « collaborer avec les autres associations ayant des objectifs similaires » (statuts du SPUL article 3.4);

Attendu la décision prise par le SPUL de se désaffilier de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) à la fin de son année financière 2004-2005;

Considérant l'impact systémique de l'administration des établissements universitaires québécois, sur la qualité de l'enseignement et de la recherche et, par conséquent, sur les conditions de travail des professeurs et professeurs d'université;

Considérant les avantages que peuvent trouver les syndicats et associations de professeurs et professeurs d'université au Québec dans le partage d'information, la mise en commun d'analyses, l'élaboration d'initiatives convergentes et la concertation dans des prises de position et des actions communes;

Considérant la nécessaire sensibilisation des membres du SPUL pour assurer leur participation active aux initiatives de collaboration solidaire avec d'autres syndicats et associations de professeurs et professeurs d'université;

Considérant les avantages éventuels à moyen et à long terme d'une concertation avec d'autres syndicats ou associations de professeurs et professeurs d'université;

*Le Conseil syndical crée le
Comité des relations externes du SPUL.*

Mandat du comité

Le Conseil syndical adopte le mandat du Comité des relations externes tel que présenté :

- collige, tient à jour et analyse l'information et la documentation provenant des syndicats et associations de professeurs et professeurs d'université au Québec en matière de conditions de travail des professeurs et professeurs d'université, d'orientations reliées au rôle des universités dans la société;
- procède à la synthèse de cette information et la diffuse périodiquement auprès des membres du SPUL, de manière à les sensibiliser à la situation des professeurs et professeurs d'université sur la scène québécoise, canadienne et, le cas échéant, mondiale;
- exerce un discernement parmi les contextes les plus névralgiques de manière à proposer au SPUL des initiatives de mobilisation en concertation avec d'autres syndicats et associations de professeurs et professeurs d'université;
- suscite et soutient la mise en place de relations entre des noyaux de membres du SPUL et ceux d'autres associations et syndicats de professeurs et professeurs d'université, autour d'enjeux touchant la qualité de l'enseignement et de la recherche;
- sous l'autorité du Conseil syndical, organise des conférences, des journées d'étude, etc. sur des thèmes touchant les fonctions professorales ou les orientations de l'enseignement supérieur.

Composition du comité

Le Conseil syndical adopte la composition du Comité des relations externes tel que présentée :

- quatre à six membres provenant de divers horizons disciplinaires et selon une représentation égale de femmes et d'hommes, élus par le Conseil syndical pour un mandat de deux ans;
- la présidente ou le président du SPUL, ou sa représentante ou son représentant (membre d'office).

Le SPULTIN est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

Roger Thériault, président
Marcel Aubert, vice-président
Yvan Comeau, secrétaire
Daniel Coulombe, trésorier
Thérèse Hamel, vice-présidente

Les déléguées et délégués des sections au Conseil syndical ont été invités à solliciter des candidatures à ce comité.

L'élection des membres du Comité des relations externes du SPUL se fera au Conseil syndical du 18 novembre 2005. Le présent *SPULTIN* prend donc la forme d'un appel à tous les membres du SPUL intéressés à contribuer au dynamisme des relations externes du Syndicat avec les autres associations ayant des objectifs similaires aux siens.

Il est également souhaitable que chaque membre intéressé achemine des suggestions et propositions d'initiatives de façon à ce que la première phase de définition des priorités du SPUL dans ses relations externes corresponde le plus possible à ce que veulent réaliser ses membres dans le réseau des syndicats et associations gravitant autour de la vie universitaire.



Vous êtes invitée et invité à nous acheminer vos suggestions, commentaires et déclarations d'intérêt sur le Comité des relations externes du SPUL à l'adresse de courriel suivante :

Spul_@spul.ulaval.ca



Nouvelle fraîche : Grève du SGPUM

Les membres du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM), après avoir donné à l'exécutif syndical un mandat de décréter six jours de grève intermittente aux moments qu'il jugera opportuns (assemblée générale du 13 octobre 2005), ont tenu un premier jour de grève le 19 octobre 2005. Pour les plus récents développements, aller à : <http://www.sgpum.umontreal.ca/Nego/Negotiation.htm>

**Le SPUL
Plus de 30 ans de solidarité, de collégialité et d'équité**

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339
Téléphone : 656-2955 Télécopieur : 656-5377
Courriel : spul@spul.ulaval.ca
Sur la toile : www.spul.ulaval.ca

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30